# **VILLE DE TROUY**

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL45\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 20/06/2018

\* Cheri

Objet:

Modification de la composition du Conseil d'administration du CCAS

Étaient présents :

SANTOSUOSSO, Maire.

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation 05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Date d'affichage 13 juin 2018

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14 Votants 24 Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule que le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil municipal ;

Vu les délibérations du 15 avril 2014 fixant le nombre des membres au Conseil d'administration du CCAS et portant désignant des élus au Conseil d'administration du CCAS ;

Vu la délibération n° 90-2017 du 26 septembre 2017 portant sur la composition du Conseil d'administration du CCAS ;

Considérant que ce nombre ne peut pas être ni supérieur à 16, ni inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire ;

Vu la démission présentée par Monsieur Laurent GOSCINSKI et acceptée par Monsieur le Maire de son mandat de Conseiller municipal et par conséquence du Conseil d'administration du CCAS dont il était membre ;

Considérant qu'en cours de mandat, des sièges des membres issus du Conseil municipal peuvent devenir vacants, notamment à la suite d'une démission d'un des administrateurs. Dans ce cas, le siège vacant est pourvu par un Conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège, choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Considérant que Madame Béatrice RATELET, dont la candidature est proposée par Monsieur le Maire, accepte de pourvoir le siège vacant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la nouvelle composition du Conseil d'administration du CCAS ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- PREND NOTE de la démission susvisée;
- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;
- <u>INDIQUE</u> la nouvelle composition du Conseil d'administration du CCAS qui prendra effet au prochain Conseil d'administration du CCAS :
- <u>5 Conseillers municipaux élus par l'assemblée délibérante</u>:

  1 élu de la liste conduite par Monsieur Bertrand TISSIER, s'agissant de Madame Anne MICHALEUVIEZ;

  1 élu de la liste conduite par Monsieur Pascal GOUDY, s'agissant de Monsieur Pascal GOUDY;

  Et 3 élus de liste conduite Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, s'agissant de Mesdames Sophie SARIAN,

  Béatrice RATELET et de Monsieur Didier GEORGES.
  - <u>5 représentants d'associations qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de</u> développement social, nommés par arrêté du Maire, s'agissant de :

Madame Agnès SZWIEC, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF 18); Madame Nathalie NERON, représentant Facilavie, association d'aide et de services à domicile du Cher; Madame Annick PHILIZOT, représentant l'Age d'Or Trucidien, association locale des personnes âgées et de retraités de la ville de Trouy;

Monsieur Johannes BOONMAN, représentant la Mutuelle Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire (MSA), pour sa mission de politique d'action sanitaire et sociale ;

Monsieur François MILLET, représentant l'Association des Paralysés de France.

Le Maire

# **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL46\_2018-DE

Accusé certifié exécutoiré

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018

8 RE de TROUY

Objet:

Suppression et création de postes permanents et contractuels

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers En exercice 27

Présents 14 Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires

territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet ;

Vu le conseil d'école extraordinaire du 22 janvier 2018 réunissant les 4 établissements scolaires de la ville de Trouy et le conseil municipal du 20 février dernier qui ont approuvé le retour à la semaine de 4 jours pour organiser la semaine scolaire 2018/2019 des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'accord du 9 avril 2018 de Monsieur Olivier COTTET, inspecteur d'académie de l'éducation nationale du Cher;

Considérant que cette nouvelle organisation de la semaine scolaire a engendré des modifications au niveau du service technique pour l'entretien des bâtiments, du service scolaire pour l'intervention des ATSEM et du service enfance pour les missions des équipes d'animation ;

Vu l'accord des agents concernés qui ont accepté la nouvelle durée hebdomadaire proposée ;

Sous réserve de l'avis favorable de la CAP siégeant auprès du Centre de Gestion du Cher,

Monsieur le Maire précise que suite à la réforme des rythmes scolaires induisant un retour à la semaine de 4 jours et à la modification des plannings en découlant, il est proposé à compter du 3 septembre 2018 de :

- **SUPPRIMER** les emplois suivants :

•	ATSEM	principale de 2ème classe à temps non complet	à 34h
•	d'adjoint technique territorial	principal de 2ème classe à temps non complet	à 24h
•	d'adjoint technique territorial	à temps non complet	à 29h30
•	d'adjoint territorial d'animation	à temps non complet	à 31h
	(Annualisé et pavé à 31.67/35)		

- CRÉER les emplois suivants :

	CITELLY ICS CITIPIOIS SUIVUITES .		
•	ATSEM	principale de 2ème classe à temps non complet	à 35h30
	d'adjoint technique territorial	principal de 2ème classe à temps non complet	à 27h40
•	d'adjoint technique territorial	à temps non complet	à 33h10
•	d'adjoint territorial d'animation		à 31h30
	(Annualisé et payé à 32.06/35)		

L'Assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE les suppressions et créations d'emplois telles que proposées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

Le Maire

# **VILLE DE TROUY**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEC47 2018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018



Objet:

Décision municipale: Cession de prêt initialement acté auprès de la Banque Postale, au profit de la Caisse Française de

Financement Local

Date de convocation 05 juin 2018

Date d'affichage 13 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil ménicipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD. Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ.

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT.

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO.

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la décision rendue compte lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, concernant l'emprunt n° MON51825EUR de 150 000 € contracté le 24 novembre 2017 auprès de la Banque Postale, en vue de permettre le financement de l'opération de rénovation du hall et des sanitaires de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT, prévue préalablement dans le cadre des crédits ouverts au Budget principal de la Commune 2017;

Considérant qu'en application des stipulations de certains contrats de prêt et conformément au dispositif de refinancement mis en place avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, le prêt susvisé ci-avant a fait l'objet d'une cession en date du 09/03/2018, auprès de la Caisse Française de Financement Local (société de crédit foncier dédiée au refinancement des prêts au secteur public local, dont l'actionnaire principal est l'établissement bancaire SFIL, dont l'actionnariat de référence est représenté par l'Etat français aux côtés de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Postale);

Considérant que la législation applicable aux sociétés de crédit foncier impose désormais à la SFIL de gérer ce contrat de prêt pour le compte de la Caisse Française de Financement Local ;

Considérant que cette cession ne modifie en rien les termes du contrat de prêt initialement souscrit, sauf sa nouvelle numérotation référencée sous le n° MON520006EUR,

Le Conseil municipal:

- PREND ACTE de cette cession de prêt et du changement de numérotation consécutif.

Le Maire

# **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL48 2018-DE

Accusé certifié exécutoire/

Réception par le préfet / 18/06/2018

Publication: 04/06/2018



Objet:

Compte Administratif Bâtiment commercial

Date de convocation

05 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Maire-Adjoint.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GUICHARD,

Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES,

Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie

BERNIOT, Olivier GALOPIN, Olivier MAUPETIT.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

<u>Date d'affichage</u> 13 juin 2018

En exercice

Présents

Votants

Nombre de conseillers

27

14

22

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard

BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif ;

- le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion ;

- la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique,

Vu le Compte Administratif 2017 de l'entité « bâtiment commercial », examiné ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	NNEMENT	INVESTISSEMENTS	EMENTS	ENSEMBLE	MBLE
LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT (4)	OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2016		2 993,15	15 922,36		15 922,36	2 993.15
Opération de l'exercice 2017	8 776.69	29 840.47	16 510.66	15 922.36	25 287.35	45 762.83
TOTAUX	8 776.69	32 833.62	32 433.02	15 922.36	41 209.71	48 755.98
Résultats de clôture		24 056.93	16 510.66			7 546.27
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS			The state of the s			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		24 056.93	16 510.66			7 546.27
		¥				

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité :

ADOPTE le Compte Administratif 2017 « Bâtiment commercial » ainsi présenté.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL49 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018

# Publication: 04/06/2018

#### VILLE DE TROUY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet:

Compte Administratif Résidences Séniors-

Date de convocation

Acacias

Étaient présents :

Maire-Adjoint.

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GUICHARD,

Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES,

Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie

BERNIOT, Olivier GALOPIN, Olivier MAUPETIT.

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES.

Date d'affichage

13 juin 2018

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice

RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14 Votants 22

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric

JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO.

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif :

le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion ;

la séance délibérant sur l'approbation du Compte Administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique.

Vu le Compte Administratif 2017 de l'entité « Résidences Séniors-Accès des Acacias », examiné ainsi qu'il suit:

DÉPENSES OU DÉFICIT(4) OU EXCEDENT (4) OU DÉFICIT(4)  7 53 393.40 53 393.40 53 393.40 53 393.40 0.00 0.00		FONCTIONNEMENT	NNEMENT	INVESTISSEMENTS	EMENTS	ENSEMBLE	MBLE
OU DÉFICIT(4) OU EXCEDENT (4) OU DÉFICIT(4)  0.00 53 393.40 53 393.40 53 393.40 53 393.40 53 393.40 0.00	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0.00 53 393.40 53 393.40 53 393.40 53 393.40 0.00		OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT (4)	OU EXCEDENT (4)
53 393.40 53 393.40 53 393.40 53 393.40 0.00	Résultats reportés CA 2016		00'0			00.00	00.00
<b>53 393.40 53 393.40</b> 0.00	Opération de l'exercice 2017	53 393.40		37 920.70	47 519.00	91 314.10	100 912.40
	TOTAUX	53 393,40		37 920.70	47 519.00	91 314.10	100 912.40
0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0 0.0	Résultats de clôture		00.0		9 598.30		9 598,30
	Reste à réaliser						
	TOTAUX CUMULÉS						
	RÉSULTATS DÉFINITIFS		00.0		9 598.30		9 598,30

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2017 « Résidences Séniors-Accès des Acacias » ainsi présenté.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL50 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 04/06/2018

Réception par le préfet : 18/06/2018

Objet: Compte Administratif de la Commune

Date de convocation

VILLE DE TROUY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence/de Monsieur Didier GEORGES, Maire-Adjoint.

Étaient présents :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS** 

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GUICHARD,

Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES.

Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie

BERNIOT, Olivier GALOPIN, Olivier MAUPETIT.

Date d'affichage

13 juin 2018

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14

22 Votants

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Gérard SANTOSUOSSO, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric

JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES. Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle les obligations légales assorties au vote du Compte Administratif ;

le vote doit intervenir après l'approbation du compte de gestion ;

la séance délibérant sur l'approbation du compte administratif nécessite l'élection d'un président spécifique par le Conseil, pour voter sur ce point.

Considérant que le Conseil a choisi de nommer Monsieur Didier GEORGES, au titre de président spécifique.

Vu le Compte Administratif 2017 de l'entité principale de la Commune, examiné ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEME	NNEMENT	INVESTISSEMENTS	SEMENTS	ENSE	ENSEMBLE
LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)	OU DÉFICIT(4)	OU EXCEDENT (4)
Résultats reportés CA 2016		454 489.29	108 802.89		108 802.89	454 489.29
Opération de l'exercice 2017	2 536 052.36	2 950 457.46	855 164.90	741 731.14	3 391 217.26	3 692 188.60
TOTAUX	2 536 052.36	3 404 946.75	963 967.79	741 731.14	3 500 020.15	4 146 677,89
Résultats de clôture		868 894.39	222 236.65			646 657.74
Reste à réaliser			358 399.00	108 802.00	358 399,00	108 802.00
TOTAUX CUMULÉS			580 635.65	108 802.00	358 399.00	755 459.74
RÉSULTATS DÉFINITIFS		868 894.39	471 833.65			397 060.74

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à la majorité:

- ADOPTE le Compte Administratif 2017 « Commune» ainsi présenté.

Le Maire

# **VILLE DE TROUY**

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL51 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018

A Cher

Objet:

Compte de gestion du bâtiment commercial

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil muricipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14

Présents 14 Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire poursuit la présentation et rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2017;
- <u>DÉCLARE</u> que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire

# VILLE DE TROUY

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL52 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfef : 18/06/2018

Publication: 04/06/2018

Objet:

Compte de aestion des Résidences Séniors-

Date de convocation

Acacias

Étaient présents :

SANTOSUOSSO, Maire.

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie

DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage

13 juin 2018

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD. Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14

Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU. Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD,

Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO.

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2017;
- <u>DÉCLARE</u> que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire

# **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL53\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication: 04/06/2018

(Cher)

Objet:

Compte de gestion de la Commune

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

<u>Date de convocation</u> 05 juin 2018

Date d'affichage 13 juin 2018 Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO.

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Mo Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du Receveur municipal à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif et des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal au titre de l'exercice 2017 ;
- DÉCLARE que le compte de gestion ainsi dressé au titre de l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL54 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018,

#### Publication: 04/06/2018

# VILLE DE TROUY

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet:

Droit à la formation

Date de convocation

des élus

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est Îuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine

MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage

13 juin 2018

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 14

Présents Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,

Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les articles L. 2123-12 et L. 2123-14 créés par la loi nº 2002-276 du 27/02/2002 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise l'existence d'un droit à la formation des élus et de l'obligation annuelle, de présenter au compte administratif, un tableau récapitulant les actions de formation financées par la commune, donnant lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

Les dispositions applicables prévoient une indemnisation des pertes de revenus éventuellement subies par les élus du fait de l'exercice de leur droit à la formation, dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du SMIC par heure.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport relatif au droit à la formation des élus pour l'année 2017.

Après en avoir pris acte, le Conseil municipal :

**ADOPTE** ce rapport.

# ACTIONS DE FORMATION DES ÉLUS AU 31/12/2017

(article L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT)

Elus bénéficiaires	Actions de formation financées par la commune
	NÉANT

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL55\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018

S/2018 de TROUY

\*\*

Che'i

Objet:

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

(FIPHFP)

Date de convocation 05 juin 2018

Date d'affichage 13 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24 L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil/municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD,

Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU,
Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

# I. Rappel du principe de la contribution pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées

Pour mémoire, la commune doit, au regard des conditions imposées par la loi, respecter l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées par rapport à son effectif total, faute de quoi, elle est redevable d'une contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Pour mémoire, en outre la prise en compte du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la loi permet d'inclure dans le calcul de la contribution, sous condition de plafonnement, certaines dépenses concédées avec des entreprises favorisant le travail impliquant des personnes handicapées.

#### II. Contribution 2017 calculée de notre Collectivité

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi à déclarer cette année sont ceux rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La répartition est la suivante :

personnes handicapées CO.T.O.RE.P. et reconnus par CDAPH = 2 agents

- agents bénéficiant d'une allocation temporaire d'invalidité = Néant

agents victimes d'un accident du travail, titulaires d'une rente du régime général de Sécurité
 Sociale ou autre régime = Néant

agents reclassés pour inaptitude physique = Néant

titulaires d'une pension militaire d'invalidité = Néant

La commune de Trouy dispose donc désormais de deux bénéficiaires connus de l'obligation d'emploi.

Les unités manquantes correspondent au nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi manquant au sein de l'effectif total par rapport au nombre légal de bénéficiaires qui devraient être effectivement rémunérés. Dans ce présent cas, pour un effectif total de 42 agents rémunérés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Trouy doit comptabiliser 2 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour atteindre les 6%. Le taux d'emploi réel est de 4,76% pour un taux d'emploi légal de 5.55 %.

Les unités déductibles: le nombre initial d'unités manquantes peut être diminué d'un nombre d'unités déductibles, déterminé par le montant des dépenses prévues et caractérisées par le code du travail. Il s'agit notamment :

- des dépenses liées à l'insertion professionnelle, à l'accueil ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées = **Néant en 2017**;

des dépenses affectées à l'aménagement des postes de travail = Néant en 2017;

 de la sous-traitance : les employeurs publics peuvent partiellement s'acquitter de l'obligation d'emploi en passant des contrats de fourniture de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées.

A ce titre, on peut enregistrer les 2 catégories de dépenses déductibles suivantes :

- Marché de fourniture et livraison d'enveloppes administratives, contracté auprès du groupement GEDHIF pour 115.44 €
- Externalisation de travaux d'entretien divers de terrains aménagés, contracté auprès des Ateliers du Relais pour 5 624.00 €

Ce qui nous amène par conséquent à un montant de dépenses déductibles, s'élève à un montant de 5 739.44 €.

Dès lors, le nombre d'unités déductibles à retrancher du nombre d'unités manquantes correspond alors au rapport effectué entre le montant visé ci-dessus et le montant du traitement brut annuel minimum d'un agent à temps complet de la fonction publique au 31/12/2017 ; à savoir, 17 375.78 € ; ce qui amène à 0,33 unités déductibles.

Ce nombre d'unité déductible est plafonné à la moitié du nombre légal de bénéficiaires, devant effectivement être rémunéré par l'employeur ; ce qui révise le nombre d'unité manquante à **0.00.** 

En conséquence, la commune de TROUY n'est redevable d'aucune contribution au Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

# III. Tableaux de comparaison des déclarations 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016
Effectifs	42	41	44	43	40	42	42
Nb bénéficiaires 6%	2	2	2	2	2	2	2
Bénéficiaires à l'oblig	l ation d'empl	<u>oi</u>					
Travailleurs hand.	1	1	1	1	1	2	2
Unités déductibles					18		
Achats déductibles	76 829,51	90 655,64	82 634,32	87 657,58	416,90	577,37	5 739,44
Nb unités déductibles	4,74	5,4	4,92	5,12	0,02	0,03	0,33
Unités manquantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,98	0,00	0,00
Contribution définitive	0,00	0,00	0,00	0,00	3 767,12	0,00	0,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE** le présent rapport

Le Maire



#### **VILLE DE TROUY**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL56 2018-DE

Accusé certifié exécutoiré

Réception par le préfet : 18/06/2018

Publication: 04/06/2018

Objet:

Approbation des contributions 2018

au CAUE

Étaient présents :

SANTOSUOSSO, Maire.

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation 05 juin 2018

Date d'affichage

13 juin 2018

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14 Votants 24

Étaient excusés :

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU.

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO.

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire fait part à Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de l'état des cotisations 2018 présenté par le CAUE Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement du Cher pour un montant de 295 €.

#### Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- <u>APPROUVE</u> la cotisation 2018 telle que susvisée, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2018, section de fonctionnement, article 6281.

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL57 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Publication: 04/06/2018

Réception par le préfet / 8/06/2018

Objet:

Approbation des contributions 2018 au SIAB3A

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14 Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Olivier MAUPETIT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ,

Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU. Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR,

Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO.

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Olivier MAUPETIT à Didier GUICHARD, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant que la ville de Trouy était adhérente au SIEATH de Levet, avant fusion des 4 syndicats ayant donné création au SIAB3A au 01/01/2012;

Considérant que Bourges Plus a hérité de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI au 01/01/2018 et prendra ainsi à sa charge tous nouveaux travaux de même nature,

Vu le Conseil syndical du 05 avril 2018 du SIAB3A;

Considérant que le remboursement des emprunts historiques conserve la répartition définie lors de leur souscription, avant fusion de 2012 ;

La participation 2018 ainsi définie pour la ville de TROUY, au titre de ces remboursements d'emprunts historiques, est fixée à 1 201.96 € ;

Le Conseil municipal délibère et :

APPROUVE sa contribution 2018 au SIAB3A, laquelle sera imputée sur le Budget communal primitif 2018, section de fonctionnement, article 65541, à hauteur de 1 201.96 €.

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL58 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet /18/06/2018

Publication : 04/06/201



Objet:

Instauration des tarifs de taxe locale sur la publicité extérieureactualisation pour

2019

Date de convocation 05 juin 2018

<u>Date d'affichage</u> 13 juin 2018

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 15
Votants 24

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les articles L. 2333-6 à L. 2333-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, que les communes peuvent, par délibération prise avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition, instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) frappant les supports publicitaires dans les limites de leur territoire ;

Considérant que la taxe vise tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui relèvent de 3 catégories :

- 1. les dispositifs publicitaires
- 2. les enseignes
- 3. les pré-enseignes

Considérant que sont exonérés de plein droit les dispositifs suivants :

- · supports liés à l'affichage de publicités non publicitaires,
- · dispositifs concernant des spectacles,
- supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'Etat,
- localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins...),
- panneaux de signalisation directionnelle apposés sur une immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité ou à un service qui y est proposé,
- panneaux d'information sur les horaires, moyens de paiement ou tarifs de l'activité exercée (à condition que la superficie cumulée du support soit inférieure ou égale à 1 m2 pour les tarifs),
- enseignes de moins de 7 m2 en surface cumulée, apposés sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce, sauf délibération contraire de la collectivité.

Considérant que le conseil municipal peut instaurer une exonération totale ou une réfaction de 50 % sur :

- les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m2,
- les pré-enseignes supérieures à 1.5 m2,
- les pré-enseignes supérieures ou égales à 1.5 m2,
- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou kiosque à journaux.

Considérant que le conseil municipal peut instaurer une réfaction de 50 % sur les enseignes sont la somme des superficies est supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale à 20 m2 ;

Considérant que le montant de la T.L.P.E varie selon les catégories des supports publicitaires et la taille de la collectivité ;

Vu les tarifs maximaux de base qui peuvent faire l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année;

Vu le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 1,2 % pour 2017 (source INSEE) ;

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent en 2019 à :

•	15,70 €	dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants ;
•	20,80 €	dans les communes et les EPCI compris entre 50 000 et 199 999 habitants ;
•	31,40 €	dans les communes et les EPCI de plus de 200 000 habitants ;
•	20,80 €	pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de
		50 000 habitants et plus ;
•	31,40 €	pour les communes de 50 000 habitants et plus appartenant à un EPCI de
		200 000 habitants et plus.

Considérant que les tarifs maximaux ci-dessus sont les tarifs de droit commun qui s'appliquent automatiquement sauf si la commune décide de fixer par délibération des tarifs inférieurs ou supérieurs ;

#### Le Conseil municipal:

- **<u>DÉCIDE</u>** en conséquence, d'appliquer de plein droit les tarifs maximaux donnés ci-dessus pour l'année 2019 et ne pas augmenter ces tarifs.

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL59 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfét : 18/09/2018 Publication : 04/06/2018

72018 de TROUY

Objet:

Approbation d'une motion pour soutenir l'action de la coordination des

coordination des comités de défense de La Poste du Cher

<u>Date de convocation</u> 05 juin 2018

<u>Date d'affichage</u> 13 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 15 Votants 24 L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SALANA, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le courrier du 17 avril 2018 de la coordination des comités de défense de La Poste du Cher tel que ciannexé;

Vu les différentes motions et vœux adoptés par le Conseil municipal de Trouy pour défendre le maintien de son bureau de Poste en tant que service public de proximité indispensable à la vie de la cité ;

Vu le soutien de la population de Trouy qui s'est exprimée par pétition ;

Considérant que l'ouverture du bureau de La Poste de Trouy a été réduite en l'espace de 18 h 30/semaine ;

Vu les modifications récentes apportées à la distribution du courrier et aux horaires d'ouverture ;

Considérant que malgré nos contestations, le maintien du bureau de La Poste de Trouy est remis régulièrement en cause ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal:

- APPORTE son soutien à la coordination des comités de défense de La Poste du Cher ;
- **RÉAFFIRME** que les fermetures de bureaux de La Poste font partie d'un long processus de démantèlement des services publics et que la réduction de l'amplitude des horaires, sous couvert d'une évolution d'organisation, supprime des emplois et oblige les trucidiens à se déplacer, s'ils le peuvent, vers d'autres bureaux de Poste;
- **DÉNONCE** ces orientations comme un recul du service public alors que l'entreprise La Poste réalise un chiffre d'affaires et des bénéfices conséquents ;
- **EXIGE** que La Poste garantisse un service public de qualité, de proximité et l'égalité des services pour chaque usager.

Le Maire

#### VILLE DE TROUY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL60 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018

Publication: 04/06/2018

Objet:

Vœux du Président du Conseil départemental du Cher contre la limitation à 80 km/h de la vitesse sur certaines

routes

départementales et Contre la baisse, sans concertation préalable, du nombre des contrats aidés et les conséquences préjudiciables pour nos

collectivités et le monde associatif, de cette mesure

Date de convocation 05 juin 2018

Date d'affichage 13 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est léuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT. Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION. Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU. Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO.

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les vœux adoptés à l'unanimité par les Conseillers départementaux lors de la session départementale du 9 avril 2018 tels que ci-annexés;

Considérant que ces vœux touchent des domaines qui concernent les collectivités ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

#### Le Conseil municipal:

- ADHÉRE aux vœux formulés par le Conseil départemental du Cher et à S'ASSOCIE à son action.

Le Maire

# VILLE DE TROUY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL61 2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet //18/06/2018 Publication: 04/06/2018

Objet:

Fixation de la rémunération des

animateurs saisonniers pour 2018 (vacations)

Date de convocation

Date d'affichage 13 juin 2018

05 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil munigipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY, Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU. Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR. Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO. Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY,

Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération du 13 décembre 2002 fixant le montant des vacations concernant la rémunération des animateurs, vacataires affectés temporairement à l'encadrement des activités du Centre de Loisirs durant les séjours de vacances organisés par le Service Enfance Municipal de TROUY;

Vu la délibération du 25 mars 2003 motivant le maintien des vacations pour ces animateurs.

Monsieur le Maire fixe le montant des vacations concernant l'encadrement temporaire des activités du service enfance municipal de TROUY ainsi qu'il suit :

- Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance responsable de groupe : une vacation de 60,40 € par jour travaillé (congés payés compris),
- ⇒ Animateur diplômé BAFA ou CAP petite enfance : une vacation de 54,40 € par jour travaillé (congés payés compris),
- ⇒ Animateur stagiaire BAFA: une vacation de 48,40 € par jour travaillé (congés payés compris),
- ⇒ Animateur sans formation: une vacation de 42,40 € par jour travaillé (congés payés compris),
- ⇒ Vacation nuit camping: 61,00 € par nuit,
- ⇒ Vacation veillée: 31,00 € par veillée.

Après en avoir pris connaissance le Conseil municipal :

- APPROUVE le montant des vacations.

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL62 2018-DE

Accusé certifié exécutgire

Réception par le préfet : 18/06/20/18 Publication : 04/06/2018



Objet:

Inscription de la ville de Trouy à l'initiative initiée par la ville de Plaimpied-Givaudins « Jeux d'été en Berry » pour l'été 2018 L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

<u>Date d'affichage</u> 13 juin 2018

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 14
Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

La commune de Plaimpied-Givaudins organise du 20 au 24 août 2018 la manifestation «Jeux d'été en Berry».

Ce dispositif est mis en place par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher dont l'objectif est de faire découvrir de nouvelles disciplines en proposant différentes activités.

Cette manifestation est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans de Plaimpied-Givaudins et des communes du Canton de TROUY.

La participation financière des familles est fixée à 20 € par jeune.

La commune de TROUY propose de participer au frais d'organisation au prorata du nombre de jeunes trucidiens participant à la manifestation.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qu'une convention de partenariat sera en conséquence signer pour la participation à cette manifestation.

Le Conseil municipal:

- APPROUVE cette proposition et autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre de l'opération des « Jeux d'été en Berry».

Le Maire

## **VILLE DE TROUY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL63\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 18/06/2018 Publication : 04/06/2018

W de root

Objet:

Octroi d'une subvention à

l'association locale "Les

Assmat" pour

l'organisation du feu d'artifice 2018 Étaient présents :

SANTOSUOSSO, Maire.

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine

MOREAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation

05 juin 2018

13 juin 2018

Date d'affichage

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

Nombre de conseillers

En exercice 27 Présents 14 Votants 24 Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE,

Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU,

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'organisation par la ville de Trouy du feu d'artifice le 13 juillet 2018 à la trouée verte ;

Considérant que cette animation est organisée en partenariat avec l'association des ASSMAT;

Vu la proposition de la commission d'accorder une subvention à l'association des ASSMAT à hauteur de 300 € dans le cadre de ce partenariat ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal;

#### Le Conseil municipal:

- APPROUVE cette proposition et <u>ACCORDE</u> une subvention de 300 € à l'association des ASSMAT de Trouy;
  - **DIT** que la dépense en découlant est prévue au Budget 2018 de la Commune.

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEC64\_2018-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018



Objet:

<u>Décision municipale</u>: De la consultation n° 09-2017 relative au

« programme de voirie

2017 »

Étaient présents :

SANTOSUOSSO, Maire.

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures

trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard

13 juin 2018

Date d'affichage

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 14
Votants 24

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE,

Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 35-2018 du 10 avril 2018, par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa 4 « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de

fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant inférieur à 221 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% et lorsque ces crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu le programme de voirie prévu en 2017 et inscrit au budget primitif 2018 de la commune, à savoir :

- Tranche ferme, financée dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police,
  - o Impasse du Peson
  - o Ralentisseurs Trouy nord
  - Rue Pasteur

#### Tranche optionnelle

o En complément, trottoirs en enrobé pour le ralentisseur de Trouy nord

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 90 000 € HT;

Considérant que le seuil estimé de la prestation relève des marchés à procédure adaptée ;

Vu la consultation référencée N° 09-2017 portant sur « le programme de voirie 2017» effectuée le 7 novembre 2017 par lettre de consultation auprès de 4 entreprises ;

Vu les offres présentées par EUROVIA CENTRE LOIRE, MARCEL TP SAS, SA COLAS CENTRE OUEST, SAS AXIROUTE ;

Vu la décision de la commission MAPA du 9/01/2018 d'engager une négociation avec tous les candidats conformément à l'article 4 du règlement de consultation, laquelle a porté sur les délais, le calendrier d'exécution et sur l'amélioration éventuelle de l'offre ;

Vu la négociation effectuée avec les 4 entreprises,

Vu l'analyse des offres présentée par le maitre d'œuvre de la ville de Trouy, ICA;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 16/05/2018;

Considérant que l'offre présentée par AXIROUTE répond aux attentes et besoins formulées par la Collectivité ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 10/04/2018 ;

Le Conseil municipal:

#### PREND ACTE :

- du compte-rendu de la présente décision attribuant le marché à AXIROUTE (18) pour un montant de 81 138.95 € HT soit 97 366.74 € TTC et pour une durée de 30 jours ouvrés ;
- > que seule, dans l'immédiat, la tranche ferme sera notifiée pour un montant de 55 254.23 € HT soit 66 305.08 € TTC.

Le Maire

**VILLE DE TROUY** 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL65 2018-DE

TRO

Accusé certifié exécuţoire

Réception par le préfet / 18/06/2018

Publication: 04/06/2018

Objet:

Approbation de l'inscription de la ville de Trouv dans le cadre de la convention partenariale signée par Bourges Plus pour la valorisation des travaux inhérents au

programme « Economies d'Energie

dans les TEPCV « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » et

de la désignation de la société PME (Penser Mieux l'Energie) pour regrouper les CEE-

TEPCV (Certificats d'Economie d'Energie)

Date de convocation 05 juin 2018

Date d'affichage

13 juin 2018

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT, Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

VALORISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ÉCONOMIES D'ENERGIE DANS LES TEPCV »

La Communauté d'Agglomération de Bourges, grâce à son statut de Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et de signataire d'une convention particulière d'appui financier signée le 27 février 2017 avec l'Etat, peut être porteur d'un programme d'économies d'énergie, dès lors qu'il est éligible au dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les conditions de ce programme, intitulé « Economies d'énergie dans les TEPCV », sont décrites dans l'arrêté du 24 février 2017. Il permet d'attribuer des CEE sur des dépenses consécutives à la réalisation de travaux d'économies d'énergie, portant notamment sur la rénovation de l'éclairage public extérieur et l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics. Les CEE générés sont ensuite rachetés par des acteurs privés, dits « Obligés ».

Dans ce cadre spécifique, Bourges Plus a signé le 29 novembre 2017 une convention de partenariat avec les sociétés PME (Pensez Mieux l'Energie) et Capital Energy, pour faire bénéficier les communes de son territoire de cette solution de financement (convention disponible en pièce jointe).

Capital Energy est un « intégrateur de services » spécialisé dans la maîtrise des consommations d'énergie, dont un des rôles est de collecter et de centraliser les demandes des CEE de ses différents partenaires. Capital Energy fait l'intermédiaire entre le Pôle National des CEE et les maîtres d'ouvrage pour valoriser les CEE, du dépôt du dossier jusqu'à sa validation, et assure la vente des volumes aux Obligés.

**PME** est une société spécialisée dans la commercialisation de services dédiés aux travaux d'économies d'énergie et notamment la valorisation des CEE. A ce titre, Capital Energy et PME ont contractualisé afin de permettre à PME de commercialiser l'offre de valorisation de CEE spécifiques au programme TEPCV proposée par Capital Energy.

Ainsi, dans ce cadre partenariale, et suite à une première étape destinée à identifier les travaux éligibles au dispositif, il s'est avéré que les travaux concernant la rénovation de l'Espace Jean-Marie TRUCHOT portés par la commune de Trouy sont éligibles, et peuvent bénéficier d'une solution de financement telle que résumée dans le tableau suivant :

Type d'opération	Bâtiment concerné	CEE généré	Aide financière estimée (montant maximum)	Date prévisionnelle de début de travaux	Date prévisionnelle de fin de travaux
Rénovation Menuiseries- Isolation	EJMT avenue du Cabaret	les CEE générés ainsi que l'aide financière estimée		septembre 2017	juin 2018
rénovation Menuiseries - isolation	18570 Trouy	sont en cour	s d'examen	Septembre 2018	avant le 31/12/2018
Installation PAC AIR/EAU					

Pour pouvoir bénéficier de ce financement, les travaux devront être réalisés, facturés et payés avant le 31 décembre 2018.

Dès lors, pour pouvoir bénéficier de cette solution de financement, il est nécessaire de signer la convention de regroupement ci-jointe « Annexe 2 – Convention de regroupement », qui permettra à la commune de TROUY de :

- S'inscrire dans le cadre de la convention partenariale signée par Bourges Plus ;
- Désigner la société PME comme regroupeur des CEE-TEPCV générés par les travaux précisés précédemment.

En signant cette convention de regroupement, la Collectivité s'engage à :

- Effectuer et procéder aux dépenses des travaux qui répondent aux critères d'éligibilité des Certificats d'Economies d'Energie tels que définis par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, dans le cadre du programme des « économies d'énergie dans les TEPCV » ;
- Transmettre à PME l'ensemble des pièces nécessaires pour permettre le dépôt du dossier de demande de CEE au Pôle National des CEE dans les délais impartis tels que fixés dans la convention de partenariat entre PME et Bourges Plus.

Au regard de ces éléments, le Conseil municipal :

- **ENGAGE** la Collectivité dans le dispositif des « économies d'énergie dans les TEPCV » pour la réalisation dont elle est maître d'ouvrage, mentionnées ci-dessus ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de regroupement, intitulé « Annexe 2 convention de regroupement » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

## **VILLE DE TROUY**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEC66 2018-AU

Accusé certifié exécutoiré

Publication: 04/06/2018

Réception par le préfet : 1/8/06/2018 de

Objet:

Décision municipale:

Bilan 2018 des

déclarations d'intention

d'aliéner

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation 05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14 Votants 24

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU,

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR. Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER. Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

En vertu de la délégation reçue du Conseil municipal par délibération du 13/06/2017 N° 52-2017 qui stipule à l'alinéa 15 que Monsieur le Maire peut :

« Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions fixées par le Conseil municipal ainsi qu'il suit sous réserve de l'avis des commissions municipales de l'aménagement du territoire (thème : Urbanisme) et de la vie municipale et locale (thème : des Finances). La commission « Aménagement du territoire » sera chargée d'examiner le projet motivant l'exercice du Droit de Préemption Urbain et la commission « Vie municipale et locale » vérifiera les moyens financiers permettant l'exercice du DPU » ;

Considérant que la délibération susvisée prévoit que Monsieur le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation,

Il en résulte que Monsieur le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.) déposées et des décisions de préemption ou de non préemption à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à prendre acte de l'état établi par le service urbanisme et propose de présenter annuellement ce récapitulatif lors de la séance du Conseil municipal de l'approbation du compte administratif et la présentation des bilans notamment foncier (généralement programmé en juin);

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal est invité à :

PREND ACTE de l'état ci-après établi par le service urbanisme, des DIA 2017-2018 qui ont fait l'objet de décisions de non préemption du 01/06/2017 au 01/06/2018 lequel sera présenté annuellement lors de la séance du Conseil municipal consacré au vote du compte administratif et à la présentation des différents bilans et rapports.

#### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 2017 - 2018 NON PRÉEMPTÉES PAR LA COMMUNE

DATE	N° D'ENREGISTREMENT	Parcelle / Adresse	
06/06/2017	31	13 rue du Paradis	
22/06/2017	32	Le champ de la folie Rte de Châteauneuf	
3/07/2017	33	Le champ du bois	
3/07/2017	34	3 place Georges Brassens	
7/07/2017	35	15 rue du paradis	
31/07/2017	36	9 rte de Châteauneuf	
1/08/2017	37	22 av du cabaret	
1/08/2017	38	58 rue de l'espingole	
1/08/2017	39	26 rte de la chapelle	
10/08/2017	40	1 rue Pasteur AB11 – AB 112	
22/08/2017	41	12T allée st joseph AL 12- 13- 6	
22/08/2017	42	1 allée des mirabelles AL 261	
07/09/2017	43	La grange St Jean ZE 23- ZE 75- ZE 21 partie	

07/09/2017	44	12 rue Louise Michel AH 29	
13/09/2017	45	3 chemin des Mondors ZB 266	
13/09/2017	46	29 rue du Domaine de la Cure AL 152	
25/09/2017	47	1 RTE DE CHATEAUNEUF	
27/09/2017	48	1 rue des jacinthes Al 81	
29/09/2017	49	39 r du grand chemin AE 437	
13/10/20	50	19 rue de l'espingole AA 141	
3/11/2017	51	Chemin du Bodivioux ZR 67	
9/11/2017	52	1 rte de chateauneuf AB 47	
21/11/17	53	8 imp du peson AA 218	
21/11/17	54	12 rue de la saunière AA 229	
21/11/17	55	60 r château gaillard Al 119	
23/11/17	56	8 rue de la saunière AA 231	
24/11/2017	57	10 rue des pervenches AH 125	
28/11/2017	58	12 rue des Iris	
30/11/2017	59	19 rue du domaine de la cure AL 188	
5/12/2017	60	19 rue des frères lumiere ZB 235	
14/12/17	61	14 r des frères lumière ZA 187	
15/12/2017	62	12 rue des Iris Al 15	
22/12/2017	63	4 chemin des pieds aux joncs ZC 122	
11/01/2018	1	Terrain AL 328 – av des anciens combattants AL 328	
24/01/2018	2	46 r de l'espingole AA 128	
24/01/2018	3	45 r du grand chemín AH 217- AH 221 – AH 223	
24/01/2018	4	18 r de l'espingole AA 176	
01/02/2018	5	3 impasse du fanal AA 148	

201201		Mar. M. A. I.	
06/02/2018 6		ZR 59 la ruette aux pâtres	
		ZR 59	
20/02/2018	7	2 r jean gabin	
		ZB 114	
19/02/2018	8	23-25 rue du grand chemin	
		AE 209 - AE 50	
21/02/18	9	2 rue des iris	
		AI 10	
5/03/18	10	Chemin du bodivioux	
		ZR 62	
5/03/18	11	ALLEE DE LA RUETTE	
		Partie ZR 58	
16/03/18	12	62 r de l'espingole	
		AA 101	
23/03/2018	13	5 allée des acacias	
		Al 150	
05/04/2018	14	8 chemin du gros buisson	
03,0 1,2020		ZC 166	
10/04/2018	15	2 rue pasteur	
,,		AB 110	
10/04/2018	16	6 r marcel pagnol	
	***	ZA 111 à ZA 115	
		ZA 139	
		ZA 152-153	
16/04/2018	17	1 rue de grandfond	
	- Andrews	AH 144	
02/05/18	18	LA LOGNACE	
	Benedictive.	AL 332 à 336	
	***************************************	AL 330 et AL 331	
02/05/2018	19	Les moulins à vents	
		ZN 46 à ZN 51	
		ZN 55 à ZN 61	
15/05/2018	20	1 rte de Châteauneuf	
	***	AB 47	
22/05/2018	21	4 allée st jean	
	and the state of t	ZD 61 – ZD 80	
25/05/2018	22	22 bis rte de la chapelle	
, ,		AD 80- AD 82- AD 84	
29/05/2018	23	4 r Yves Montand	
797057701X 1			

# DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER 2018 AGGLOMÉRATION BOURGES PLUS (ADS)

DATE	N° D'ENREGISTREMENT	Parcelle / Adresse	
NEANT	NEANT	NEANT	

Le Maire

#### **VILLE DE TROUY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL67\_2018-DE

Accusé certifié exécutoife

Réception par le préfet : 18/06/2018 Publication : 04/06/2018

W (Chei)

Objet:

Approbation des plans de financement proposés par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public de la rue de l'Espingole L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal/s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers En exercice 27

Présents 14 Votants 24

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU,

Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

La commune de Trouy envisage de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public rue de l'Espingole AT-0491.

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune HT
RUE DE L'ESPINGOLE AT-0491	Rénovation	1 416.00 €	708.00 €

Le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher;

Vu la délibération de la commune en date du 13.09.2016 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le montage financier tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et annexé à la présente délibération,
- <u>INSCRIT</u> les crédits afférents au budget de la commune (en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

#### VILLE DE TROUY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL68 2018-DE

de T

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet/: 18/06/2018 Publication: 04/06/2018

Objet:

Approbation du plan de financement proposé par le SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public du Chemin des Mondors

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation 05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage 13 juin 2018

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION. Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers En exercice 27

Présents 14 24 Votants

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR, Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO.

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY. Sophie SARIAN à Didier GEORGES. Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

La commune de TROUY envisage de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public chemin des Mondors AW-0549.

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) à qui elle a transféré la compétence éclairage public.

Considérant que la Commune conserve le pouvoir décisionnel sur les travaux à réaliser par le SDE 18 et le choix du matériel, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer les plans de financement prévisionnels d'éclairage public présentés par le SDE 18.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Localisation des travaux	Nature des travaux	Montant estimatif total des travaux HT	Montant de la participation de la commune HT
CHEMIN DES MONDORS AW-0549	Rénovation	712.20 €	356.10 €

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5212-26;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher;

Vu la délibération de la commune en date du 13.09.2016 transférant au SDE 18 la compétence éclairage public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE le montage financier tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 et annexé à la présente délibération,
- INSCRIT les crédits afférents au budget de la commune (en subvention d'équipement au chapitre 204), sachant que le montant définitif de la participation financière de la Commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Maire

## **VILLE DE TROUY**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211802673-20180612-DEL69\_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet / 18/05/2018 Publication : 04/06/2018

Objet:

Convention avec
Bourges Plus portant
sur la mise à disposition
du personnel technique
de la ville de Trouy
pour entretien de la
zone d'activités du Bois
de Givray

L'an deux mille dix-huit le douze juin, le Conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SANTOSUOSSO, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Gérard SANTOSUOSSO, Franck BRETEAU, Didier GUICHARD, Rachel TANNEUR, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Anne-Marie FERREIRINHO, Emmanuel GAUVIN, Eliane NOYAT, Marc BELLENGER, Coralie DEROCHE, Marc SOUDY, Nathalie BERNIOT, Olivier GALOPIN.

Date de convocation

05 juin 2018

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Date d'affichage 13 juin 2018

Votants

Étaient excusés :

Mesdames et Messieurs, Béatrice RATELET, Sandrine FLOUZAT,

Roland GOGUERY, Frédéric JOUBAUD, Stéphanie DEDION, Laetitia PREVOST, Bernard BOURDU, Jean-Marie FERRARE, Sophie SARIAN, Anne MICHALEUVIEZ, Pascal GOUDY,

Stéphanie LHOSTE, Nathalie BERNIOT.

Nombre de conseillers En exercice 27 Présents 14

24

Ont donné Pouvoir :

Béatrice RATELET à Nadine MOREAU, Sandrine FLOUZAT à Rachel TANNEUR.

Roland GOGUERY à Gérard SANTOSUOSSO,

Frédéric JOUBAUD à Marc SOUDY, Sophie SARIAN à Didier GEORGES, Bernard BOURDU à Eliane NOYAT,

Stéphanie DEDION à Anne-Marie FERREIRINHO,

Laetitia PREVOST à Franck BRETEAU, Anne MICHALEUVIEZ à Marc BELLENGER, Nathalie BERNIOT à Didier GUICHARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine MOREAU a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16;

Vu le transfert de zones d'activités supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'agglomération au vu de la suppression par la loi NOTRe du 7 août 2015 de la notion d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération de Bourges Plus du 19 février 2018 relative à la convention de mise à disposition de services pour l'entretien des zones d'activités transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Sous réserve de l'avis du le Comité Technique du centre de gestion du Cher a été saisie ;

Considérant les zones d'activités transférées au 1er janvier 2017 listées, ci-dessous :

- ZA Les Landes Berry-Bouy
- ZA du Prado Bourges
- ZA route de Dun Bourges
- ZA Esprit Bourges
- ZA des 4 vents Bourges
- ZA Orchidées La Chapelle-Saint-Ursin
- ZA Malitorne Saint-Doulchard
- ZA Détour du Pavé Saint-Doulchard
- ZA Route d'Orléans Saint-Doulchard
- ZA Grands Champs Saint-Doulchard
- ZA Pont de Bran Saint-Doulchard
- ZA Charité-Sancerrois Saint-Germain-du-Puy
- ZA Le Bois de Givray Trouy

Considérant que l'entretien de ces zones d'activités est réalisé par des agents appartenant à différents services communaux et que cet entretien ne correspond qu'à une partie des missions exercées par ces derniers ;

Considérant que la bonne organisation des services nécessite, conformément à la possibilité laissée à l'article L. 5211-4-1 du CGCT, que les communes ayant transférées des zones d'activités au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conservent l'intégralité des services concernés par le transfert de compétence ;

Considérant que dans cette hypothèse, la législation prévoit que les services conservés en tout partie sont en tout ou partie mis à disposition de l'établissement de coopération intercommunal auquel la commune adhère pour l'exercice des compétences de celui-ci ;

Considérant que dans ce cadre une convention de mise à disposition de service doit être conclue conformément aux articles L. 5211-4-1 IV et D. 5211-16 du CGCT;

Considérant que la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus comprend les modalités de mise à disposition des agents ainsi que les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service basé sur un nombre d'unité de fonctionnement auquel est appliqué le coût de fonctionnement du service communal ;

Le nombre d'unité de fonctionnement et le coût unitaire de fonctionnement sont déterminés par zones d'activités.

La valorisation du coût de cette mise à disposition à la charge de l'agglomération, par la Commune, est évaluée comme suit : 1 245.49 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- APPROUVE la convention telle que ci-annexée ;
- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire